

Réf: AT/DO31/CAB/ 33/2020

Oran, le 23 Juin 2020

LE Directeur Opérationnel D'Oran

A

L'entreprise BENAMOR Mohamed (T.C.E)
Adresse : Cité 240 Logements. Bloc N° 02.Es Senia. Oran
Tél : 0553878771

Objet : 1^{er} mise en demeure.

Marche N°10/2020 des 19/06/2019 sus visa N°200

PJ : Lettre CTC Oran ouest du 22/06/2020

Lettre laboratoire SIGMA du 27/02/2020

Nous avons été destinataire d'une correspondance sous référence 237/SM/DU 25B/2020 du 22/06/2020 par la direction des contrôles techniques CTC d'Oran Ouest qui a pour objet : la lettre transmise par le laboratoire SIGMA, ce dernier a précisé qu'il a été constaté une présence d'acier dans l'ensemble des carottes prélevées. Or que le procès verbal d'écrasement établi par le laboratoire en présence du maitre d'ouvrage, l'entreprise et le bureau d'étude au niveau du CTC a fait ressortir que la résistance du béton est faible et aucune anomalie au caune réserves n'est signalée sur le PV.

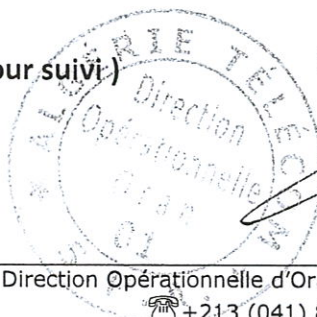
A cet effet, je vous demande de bien vouloir justifier cette anomalie et prendre toutes vos dispositions nécessaires conformément au close contractuelles à la réglementation pour la levée des réserves.

En ce qui concerne la lettre transmise en date du 16/06/2020 pour l'établissement d'un ODS d'arrêt des travaux depuis le 06/02/2020 à ce jour. Donc, je porte à votre connaissance que la demande n'est pas accordée sauf la période de confinement.

NB : Un délai de 72 heures dit la réception de la mise en demeure est accordée pour répondre a cet effet .

Veillez agréer Monsieur mes salutations les plus respectueuses.

Copie : BET ICAR (Pour suivi)



Directeur Opérationnel
O R A N

M. HABBIB DAHMANI